

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION

**« ATELIER SUR LA PROTECTION DES MIGRANTS EN PÉRIODE DE
CRISE : RÉPONSES IMMÉDIATES ET STRATÉGIES DURABLES »***(Genève, les 13 et 14 Septembre 2012)***PRÉSENTATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ETRANGÈRES ET DE L'INTÉGRATION AFRICAINE SUR LES ENSEIGNEMENTS À
TIRER DE LA CRISE LIBYENNE**

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier l'OIM de nous donner l'opportunité de partager l'expérience que nous avons acquise de la gestion de nos compatriotes revenus de Libye dans des conditions particulières, du fait de la crise qu'a connu ce pays au début de l'année 2011.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vais très brièvement évoquer le contexte et les raisons de la présence de Tchadiens en Libye.

Le Tchad partage avec la Libye plus de 1000 km de frontière commune et entretient avec ce pays des relations très anciennes, nourries par des échanges humains et commerciaux eux aussi très anciens, en tout cas antérieurs à la pénétration coloniale dans les deux pays. Les vastes espaces désertiques et montagneux n'ont jamais constitués un obstacle à ces échanges.

Ainsi, tout ce qui se passe dans un des pays affecte plus ou moins intensément l'autre. Il en est ainsi de la conquête coloniale italienne au 19^{ème} siècle qui a poussé des centaines de Libyens à fuir leur pays pour s'installer au Nord et au Nord Ouest du Tchad.

Tout comme ces milliers de Tchadiens qui se sont installés en Libye pour des raisons économique ou à cause de l'insécurité qui régnaient dans les régions Nord du pays.

En tous les cas, ces échanges se sont intensifiés à partir des années 70, en particulier dans le sens Tchad-Libye. Les Tchadiens se sont massivement rendus en Libye pour différentes raisons, notamment:

- La sécheresse qui a sévi avec beaucoup de vigueur dans les régions Nord, Centre et Est du Tchad qui s'ajoute à la pauvreté et à l'oisiveté;

- l'insécurité entretenue par les groupes rebelles qui opéraient dans ces régions et alimentée en partie par le régime libyen de l'époque (c'était la période de l'occupation de la bande d'Aouzou par la Libye);
- La prospérité de la Libye qui nécessitait une main d'œuvre de plus abondante.

L'un dans l'autre, la population tchadienne émigrée en Libye varie aujourd'hui entre 200 et 500.000 personnes. Il est difficile de donner un chiffre exact, car les enfants de ceux qui sont installés en Libye depuis 20, 30 ou 40 ans ne se sont pas fait enregistrer par les Services consulaires de l'Ambassade.

Ils n'ont pas eu la nationalité libyenne (le droit du sol n'existe pas dans ce pays) et ne peuvent donc bénéficier des avantages qui y sont liés ; ils ne sont pas en règle non plus avec le pays d'origine de leurs parents.

En réalité, la stabilité dont jouissait ce pays depuis des décennies, la prospérité induite par l'importante production pétrolière et une certaine affinité culturelle (la plupart des Tchadiens sont d'origine arabe ou parlent l'Arabe) ont fait que ces derniers n'ont jamais songé à quitter ce pays un jour (surtout dans ces conditions) et encore moins à préparer leur retour.

Contrairement aux autres ressortissants des pays africains qui vont en Libye pour y travailler et rapatrier argent et biens, les Tchadiens se sont installés. Par conséquent, ils étaient les plus affectés par la crise libyenne.

Ainsi, dès le déclenchement de cette crise, le Gouvernement a mis en place un Comité présidé par le Premier Ministre, avec comme Vice-Président le Ministre des Affaires Etrangères.

Ce Comité est appuyé par un Comité Technique présidé par le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères et comprenant tous les départements concernés d'une manière ou d'une autre par le retour des Tchadiens : Défense, Sécurité Publique, Administration du Territoire, Santé, Affaires Sociales, etc.. Ce Comité a pour mission :

- d'étudier et de proposer au Gouvernement les mesures en vue de sécuriser les frontières ;
- d'identifier les sites devant accueillir les retournés ;
- de mobiliser les moyens en vue de faire face aux urgences humanitaires.

Ainsi, des dispositions ont été prises très rapidement pour gérer les premières arrivées. Des sites d'accueil provisoires ont été identifiés et aménagés à NDjamena et à Faya. Le Gouvernement a affrété deux vols pour rapatrier les personnels diplomatiques et leur famille ainsi que les étudiants. Il a loué des camions pour transporter ceux des Tchadiens vivant au Sud de la Libye et qui ne peuvent être évacués que par la voie terrestre, à cause de l'embargo décidé par les Nations Unies.

Face aux coûts élevés que nécessitent ces évacuations, le Gouvernement a demandé à l'Oim de prendre le relais. Ainsi, les ressortissants tchadiens en Libye, munis de pièces d'identité, de laissez-passer ou quelquefois sans aucun document,

sont accueillis aux frontières tunisiennes (Ras Jider ou Jerba) et égyptiennes (Salloum ou le Caire) par une équipe de l'Oim et des agents de l'Ambassade du Tchad à Tripoli et au Caire. Ils sont identifiés, enregistrés avant d'être embarqués pour le Tchad.

L'aéroport de N'Djamena accueillait quotidiennement 1 à 4 vols en provenance de ces pays. A N'Djamena, les équipes de l'Oim reçoivent les retournés et les acheminent vers les centres de transit aménagés à cet effet.

Après quelques heures ou quelques jours, l'Oim affrète des moyens de transport pour les convoier jusque dans leur régions ou village d'origine et pays d'origine pour les étrangers.

La prise en charge dans les centres de transit est faite conjointement par les agents du ministère des affaires sociales et ceux de l'Oim du point de vue alimentaire, sanitaire et psychosociale.

S'agissant maintenant des conséquences et des leçons à tirer de toute l'opération qui une dizaine de mois, nous avons relevé :

D'abord au niveau des retournés :

- traumatismes causés par la violence de la crise, la perte des personnes connues et des biens: maisons argents, mobiliers, emplois, etc et un avenir compromis ;
- Pression exercée sur les communautés d'accueil elles mêmes aux prises avec l'insécurité alimentaire, les problèmes d'infrastructures d'accueil et de santé ;
- Choc culturel : la grande majorité des retournés trouvent un mode de vie différent, un pays et une administration de tradition francophone ;
- Chômage des retournés du fait d'absence d'opportunité d'emplois;
- Familles privées de fonds transférés par les migrants;

Au début de cette année, à la demande du Gouvernement, l'Oim a effectué une mission d'évaluation des besoins des retournés en vue d'élaborer des programmes de réinsertion mais également concernant l'impact des retours massifs sur les Communautés d'accueil.

Sur ce dernier point, il ressort que les retournés ont rencontré de grosses difficultés dans leurs communautés d'accueil tant celles-ci manquent de tout : eau potable, santé, école, etc... à telle enseigne que nombreux sont ceux qui sont repartis en Libye.

S'agissant maintenant de la Coordination des activités liées à la gestion des migrants, elle a été déterminante dans le succès des opérations menées pendant Dix mois.

Les différents services de l'Administration tchadienne ont collaboré étroitement avec l'Oim et les autres intervenants à N'djamena, en province comme au niveau de nos Ambassades dans l'accueil, l'installation et la prise en charge des retournés ; ce qui a permis que les opérations de rapatriement

se soient déroulées dans de bonnes conditions jusqu'à la fin.

Les Services de sécurité, de la douane, de manutention de l'Aéroport de N'Djamena, ont fait preuve de dévouement et de disponibilité exemplaire.

Les Gouverneurs des régions, les Préfets, les responsables militaires des zones d'accueil et de transit ont mis à contribution leur moyen de transport et de communication pour assister des retournés égarés ou en détresse.

Les services de l'Aviation civile sollicités à toute heure et les jours non ouvrables accordent dans l'heure qui suit (parfois au téléphone) les autorisations de survol et d'atterrissage aux avions transportant les Tchadiens.

Les services de Sécurité, des Douanes, les entreprises privées de Manutention de l'Aéroport de N'Djamena ont fait preuve de dévouement et de disponibilité exemplaires.

En tout cas, chacun avait conscience qu'il contribuait à une action humanitaire et qui plus est, en faveur de compatriotes qui ont tout perdu.

La bonne collaboration avec les agences des Nations Unies ou non gouvernementales a contribué également au succès des opérations de rapatriement. Le Gouvernement s'est d'abord adressé à l'Oim, au regard de son mandat. Mais chemin faisant, il nous avait semblé percevoir des frictions et conflits de compétence entre l'Oim et certaines organisations, en particulier le Hcr. Nous avons été amenés à demander, parfois fermement aux uns et aux autres de dépasser leurs querelles pour s'occuper de l'essentiel.

C'est ainsi que le Coordonnateur Humanitaire des Nations Unis au Tchad a mis en place une Task Force, une sorte de coordination des différentes organisations intervenant dans la gestion et la prise en charge des migrants qui se réunit chaque semaine, en présence d'un représentant du Ministère des Affaires sociales.

Il a été précisé qu'il s'agit bien d'une crise de la migration et non des réfugiés. Le rôle de leader de l'Oim dans la gestion de cette a été réaffirmé et chacun a été invité à apporter son concours, dans son domaine de compétence, aux différentes phases des opérations. C'est ainsi qu'a été confié au Hcr la mission de s'occuper des migrants étrangers transitant par le Tchad pour une longue durée, notamment les Somaliens et les Erythréens.

L'autre remarque que nous avons faite, c'est la réticence de l'Oim à collaborer avec l'Armée. Nous l'avons senti lorsqu'il s'agissait de faire recours à un avion de l'Armée tchadienne pour aller chercher des retournés (essentiellement des femmes et des enfants) coincés à l'extrême nord du pays, suite à une panne de leur véhicule.

Nous comprenons qu'il s'agit là du respect du principe de neutralité cher à l'Oim et à tous les organismes à caractère humanitaire. Mais face à certaines situations d'urgence, cette rigidité ne peut se justifier. D'autant plus que dans le cas d'espèce, il ne s'agit pas d'un conflit opposant deux Etats.

Mais face à certaines situations d'urgence, cette rigidité ne peut se justifier. D'autant plus que dans le cas d'espèce, il ne s'agit pas d'un conflit opposant deux Etats.

Le principal enseignement que nous pouvons tirer, c'est que l'appui des organisations telles que l'Oim a été déterminante dans l'évacuation des ressortissants tchadiens. Près de 250 rotations d'avion, environ 200 camions affrétés pour évacuer ces derniers ; l'assistance apportée aux migrants de retour dans les différents centres de transit disséminés dans un territoire vaste de plus d'un million de Km². Assurément, le Trésor public tchadien n'aurait pas pu supporter de telles charges financières.

Il reste que les questions soulevées par l'après crise n'ont pas encore de réponse. Près de 100.000 personnes cherchent à s'insérer dans le tissu socio-économique de leur pays. Avec toutes les difficultés d'adaptation que cela comporte pour une population de migrants souvent jeunes, plongés dans un environnement qui leur est étranger.

Il y a la grande majorité de Tchadiens qui sont restés en Libye, accrochés à leur biens, qui n'ont aucune perspective au Tchad et qui continue d'endurer l'hostilité ambiante en Libye. Là également, les organisations internationales et non gouvernementales ont un rôle à jouer.